LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: LE PROTOCOLE DE KYOTO OU COMMENT SAUVER LA PLANETE

Par

Azzouz KERDOUN

Professeur à l'Université de Constantine 1

Directeur du laboratoire « Maghreb-Méditerranée »

- La 18ème conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le climat qui s'est tenue fin 2012 à Doha est intervenue au terme d'une année particulièrement chaotique pour le climat.
- Les pays développés n'ont pas été épargnés entre 1980 et 2011. Les dégâts causés en Amérique du nord par les aléas climatiques ont été évalués à 1600 milliards de dollars durant cette période.
- Les Etats Unis, 2ème plus gros émetteur de gaz à effet de serre (GES) et acteur très bloquant des négociations internationales sur le climat, ont particulièrement souffert.

- De fait, la planète ne cesse de nous alerter sur le dérèglement du climat qui s'accélère.
- En juin 2010, la Russie a été frappée par une vague de chaleur torride qui a causé d'immenses incendies de forêts et détruit 40% de la récolte de blé.
- Le Pakistan et l'Australie ont connu durant la même année des inondations record constituant la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'histoire de ces deux pays.
- La forêt amazonienne, principal puits de carbone de la planète a subi la 2^{ème} sécheresse du siècle en 5 ans. Cette sécheresse a provoqué le rejet de 5 milliards de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère.
- ▶ Un monde avec un climat réchauffé de + 6° Celsius serait radicalement différent de celui que nous connaissant aujourd'hui.
- Malgré cette réalité, la communauté internationale ne semble pas considérer l'urgence pour agir.

- Par régime climatique, on entend au sens large l'ensemble des institutions et des acteurs internationaux, régionaux, nationaux et infranationaux impliqués dans la lutte contre le changement climatique.
- Au sens strict, il s'agit des institutions créées dans le cadre des Nations Unies:
- ✓ La convention climat, adoptée à Rio de Janeiro en 1992
- ✓ Le protocole de Kyoto adopté en 1997 et entré en vigueur huit années plus tard en 2005 et a été ratifié par 191 Etats
- ✓ Les décisions sont prises chaque année par les pays sous l'égide de ces de ceux instruments de l'ONU.

- ▶ 2012, une année charnière pour l'action internationale contre le changement climatique. Elle marque la fin de la 1ère période de mise en œuvre du protocole (2005-2012), seul accord international sur le climat juridiquement contraignant.
- Les Etats parties à la convention et au protocole se réunissent depuis de nombreuses années pour négocier sur la suite du protocole de Kyoto après le 31 décembre 2012:
- > Soit pour faire un nouvel accord qui regrouperait tous les pays y compris les USA,
- Soit pour donner une suite au protocole à travers une nouvelle période d'engagement

Le protocole de Kyoto: un pilier du régime climat actuel

- Cet instrument a posé le cadre de la coopération internationale contre le changement climatique de 2008 à 2012.
- Le protocole de Kyoto est un accord international qui vise à approfondir et à mettre en œuvre la convention sur les changements climatiques.
- La convention climat regroupe 194 Etats dont les Etats Unis. Elle reconnait la responsabilité des pays industrialisés dans l'augmentation des émissions de GES, à l'origine du changement climatique, et reconnait également le droit des pays les plus pauvres à se développer.

- La convention exige des pays industrialisés qu'ils adoptent des politiques de réduction drastique de leurs émissions et appelle aussi les pays du Sud à limiter les leurs.
- Elle fixe un objectif général de stabilisation des émissions au niveau mondial, mais ne donne pas de détails ou de précision sur comment atteindre cet objectif
- Elle laisse le soin au protocole adopté par les pays pour préciser les modalités de mise en œuvre de la convention et de renforcer les règles et le cadre d'action contre les changements climatiques.
- Le protocole a été ratifié par 191 Etats à ce jour dont la Russie. Son rôle a été très affaibli par le refus du congrès américain de ratifier ce traité, malgré la signature initiale de ce pays.

- Le protocole couvre six gaz à effet de serre émis par l'homme.
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Méthane (CH4)
- Oxyde nitreux (N2O)
- Hydrofluorocarbones (HFC)
- Hydrocarbures perfluorés (PFC)
- Hexafluorure de soufre (SF6)
- Un autre gaz **le trifluorure d'azote (NF3)** s'ajoute aux six lors de la modification du protocole pour la 2ème période (2013-2020)
- Le protocole a préconisé une approche réglementaire de type top down (descendante): d'abord un objectif mondial, qui est décliné en objectifs nationaux, dont le respect est contrôlé au niveau international.

- A la différence de la convention, le protocole a établi un objectif précis et collectif pour les 35 pays industrialisés à procéder à une réduction de 5,2% des émissions à réaliser entre 2008 et 2012 par rapport au niveaux de 1990.
- Cet objectif est décliné en objectif chiffré pour chaque Etat ou groupe d'Etats, ex: 8% pour l'UE, 7% pour les USA, une stabilisation des émissions pour la Russie, l'Ukraine et la Nouvelle Zélande
- Le protocole a institué un cadre juridiquement contraignant, comportant un mécanisme d'incitation puis de sanctions applicable aux pays qui l'ont ratifié et qui ne respectent pas leurs obligations.

- Un « comité d'observance » a été mis en place pour surveiller. Il fonctionne sur le principe de « la carotte et du bâton » avec deux branches distinctes:
- ✓ Un organe de facilitation qui fournit avis et assistance, et un organe d'exécution, plus coercitif qui peut prendre des mesures de rétorsions contre les pays.
- Une différenciation claire a été établi par la convention et le protocole entre pays développés et pays en voie de développement, conformément au principe de la « Responsabilité commune mais différenciée »
- A travers cette différenciation, les pays industrialisés ont reconnu leur responsabilité première dans le réchauffement du climat.

- Dans le régime actuel, seuls les pays développés ont souscrit à des engagements de réduction de leurs émissions. Et le protocole leur établit des objectifs quantifiés.
- Les PVD ne sont soumis à aucun engagement chiffré et contraignant au titre du protocole. Ce dernier entend favoriser leur développement en prévoyant des ressources pour leur adaptation aux impacts du changement climatique.
- Le protocole a institué des mécanismes de flexibilité au nombre de trois pour aider les Etats qui s'engagent à réduire le coût de leur action de lutte contre le changement climatique:
- 1. Un marché international de permis d'émissions que les Etats peuvent vendre. Opérationnel depuis 2008;

- 2. Le mécanisme de développement propre (MDP), qui permet à un pays industrialisé de financer des projets de réduction d'émissions dans un PVD et de recevoir en contrepartie des permis d'émissions qu'il pourra utiliser pour respecter son engagement;
- 3. La mise en œuvre conjointe (MOC), c'est un mécanisme dont le fonctionnement est similaire au MDP, mais qui s'applique aux pays en transition (pays de l'ancien bloc soviétique).
- Enfin, un système de transparence qui signifie le respect des engagements nationaux des règles du protocole et la fiabilité des données fournies sur les émissions.

Les objectifs du protocole

- La deuxième période d'engagement sur le protocole de Kyoto constitue une transition entre le régime pré-2012 et le régime pré-2020 dans laquelle il faudra préserver les acquis et construire sur ces mêmes acquis en les renforçant en vue du futur accord mondial.
- La plupart des pays développés membres du protocole ont respecté leur objectif pour 2012 grâce à une réduction ou une limitation de leurs émissions sur leur territoire et/ou à un usage des mécanismes de flexibilité du protocole, notamment l'achat et la vente d'unités d'émissions attribuées aux Etats.

- Les principaux vendeurs d'unités « Kyoto » sont les pays de l'Europe de l'Est et centrale (Ukraine, Hongrie..), tandis que les plus gros acheteurs sont le Japon, la Suisse, la Norvège, le Luxembourg et l'Espagne.
- Les émissions des PVD ont doublé sur la période considérée, et en 2010, ces pays ont émis 40% de plus que les pays industrialisés.
- Le protocole est à l'origine de politiques publiques climaténergie.
- Les Etats ont adopté le paquet énergie-climat qui instaure un cadre législatif pour une politique climatique et énergétique ambitieuse.

- Ces mesurent politiques visent à:
- réduire les émissions de GES;
- développer les énergies renouvelables;
- améliorer l'efficacité énergétique.
- ✓ Les objectifs retenus pour 2020 concernent ces trois dimensions :
- Réduction de 20% des émissions de CO2;
- Une part de 20% d'énergies renouvelables;
- ▶ Une diminution de 20% de consommations d'énergies par rapport au développement tendanciel.

Conclusion

- Le bilan du protocole de Kyoto en termes de réductions d'émissions de GES reste mitigé
- L'absence de participation des Etats Unis a été un coup dur porté au protocole
- La stabilisation annoncée des émissions des pays agissant sous le protocole ne découle pas uniquement du traité, elle est aussi le fait d'un phénomène de désindustrialisation massive des pays de l'Europe de l'Est et centrale en transition, et de la crise économique qui sévit dans les pays développés depuis 2008.

- L'efficacité de la réalité de la contrainte juridique sous Kyoto reste discutable, car elle s'applique dans le futur, pendant les périodes d'engagements suivantes.
- Le partage des émissions (quotas de réduction) entre les pays industrialisés a été davantage le résultat d'un rapport de force dans la négociation que d'un calcul objectif.
- Pour anticiper sur l'avenir, le futur régime climatique international dépendra des discussions internationales, notamment sur la question de l'équité et du partage de l'effort entre pays ayant différents niveaux de développement.

Thank you for your attention

Je vous remercie pour votre attention